



TARADEAU

N° 267 Août 2023



Maîtrise de l'éclairage public

Le SymielecVar a coordonné le déploiement massif d'une gestion intelligente de son parc d'éclairage public.

Chaque armoire de commande d'éclairage public de notre commune a été équipée d'une unité de contrôle qui permet une gestion connectée complète. La télégestion est une solution fiable pour surveiller, commander et analyser les informations relatives à l'éclairage public de la commune (suivi des consommations d'électricité, mesure des performances, programmation d'extinctions...).

En période de crise énergétique, piloter à distance les réseaux d'éclairage public, suivre les consommations énergétiques, détecter des pannes en temps réel, lancer des alertes de maintenance... représentent des enjeux qui sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux.

Notre commune a bénéficié de ce dispositif financé à hauteur de 70 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et d'une participation de 15 % du SymielecVar.

Nom de l'opération :
Maîtrise de l'éclairage public du Var



Chiffres-clés de l'opération :

54 communes équipées
1 131 armoires pilotées
30 741 points lumineux concernés

Montant européen accordé : 1 491 000 €

Objectif de l'opération :
Installer des horloges intelligentes sur le réseau d'éclairage public afin de le rendre plus efficient

Zoom sur :

Taradeau

21 armoires pilotées

481 points lumineux concernés



Ce projet est financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional



Accès aux soins urgents "non programmés"

Depuis le début du mois de juin 2023, le Var fait face à un afflux de patients inhabituel dans les services d'urgences, alors que la saison touristique n'a pas atteint son pic d'activité, créant de fortes tensions sur les effectifs médicaux et soignants.

Raison pour laquelle, se rendre aux urgences pour une consultation de médecine générale non urgente peut impacter la qualité de prise en charge des patients qui en ont le plus besoin. Les urgences sont donc réservées aux cas les plus graves.

L'ARS souhaite s'appuyer sur les structures intercommunales pour diffuser l'offre de soins non programmés existante afin d'éviter le recours inadéquat aux services d'urgence hospitaliers du territoire.

Concernant DPVa, 2 structures assurent des soins non programmés à Draguignan :

- Polyclinique notre dame (ELSAN) 345, avenue Pierre Brossolette – Tél : 04 94 60 36 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00

- Centre hospitalier de la Dracénie route de Montferrat - appeler le 15 qui régule les appels du lundi au vendredi de 20h00 à 24h00, le samedi de 12h00 à 24h00, dimanche et jours fériés de 8h00 à 24h00

Cet été, si j'ai besoin de soins :

1. Je contacte en premier lieu mon médecin traitant.
2. Si je n'en ai pas ou qu'il n'est pas disponible, je me rends sur le site de l'ARS PACA pour trouver un lieu de consultation médicale <https://www.paca.ars.sante.fr/les-lieux-de-soins-non-programmes-en-region-paca>
Une carte interactive répertoriant les lieux de soins est mise à la disposition du grand public
3. Les urgences sont réservées aux cas les plus graves. En cas d'urgence, je contacte toujours le 15 avant de me déplacer.

Besoins de soins? on peut se faire soigner sans passer par les urgences

<https://www.paca.ars.sante.fr/besoin-de-soins-je-consulte-dabord-un-medecin-les-urgences-sont-reservees-aux-cas-les-plus-graves-0>

Troubles du voisinage

Avec l'arrivée des beaux jours, un petit rappel de savoir-vivre s'impose...

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour comme de nuit.

Bruits punissables :

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- Par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cris, talons, chants, fête familiale, jeux dans la piscine...),
- Ou par une chose (instrument de musique, chaîne Hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, électroménager...),
- Ou par un animal (abolements...),

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

La nuit :

Il n'existe pas de définition du tapage nocturne (plages horaires concernées).

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Il y a tapage nocturne lorsque :

- L'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre,
- Et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.



En journée :

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

Pour les particuliers :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Pour les professionnels :

- Les jours ouvrables de 07h00 à 20h00
- Interdit le dimanche et les jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Rappel de la réglementation :

L'Article R. 623-2 alinéa 1er du Code pénal punit de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe (68 €) « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ».

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral sur le bruit : Arrêté en date du 20 septembre 2002

« Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var ».

Pour les nuisances occasionnées la nuit vous devez faire appel à la gendarmerie (17)

LA POLICE MUNICIPALE

Collecte de sang

La prochaine collecte de sang sur Vidauban, salle polyculturelle est programmée pour le mercredi 23 août de 8h à 12h30.



AMICALE DES DONNEURS
DE SANG BÉNÉVOLES
DE VIDAUBAN-TARADEAU



Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX

feux-foret.gouv.fr

Chaque geste compte

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation. Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

WWW.MOUSTIQUETIGRE.ORG

CHECK LIST DES BONS GESTES

Pour limiter les nuisances du moustique-tigre

JE VEIDE chaque semaine tous les récipients d'eau stagnante, propres ou sales <input type="checkbox"/> Coupelles sous les pots de fleurs. <input type="checkbox"/> Gamelles d'animaux domestiques. <input type="checkbox"/> Pieds de parasols. <input type="checkbox"/> Bâches de mobiliers de jardin.	JE CURE régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux <input type="checkbox"/> Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines. <input type="checkbox"/> Bondes d'évacuation extérieures. <input type="checkbox"/> Rigoles couvertes avec grille. <input type="checkbox"/> Gouttières, chéneaux...
JE COUVRE de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire fin toutes réserves d'eau, petites ou grandes <input type="checkbox"/> Récepteurs d'eau de pluie ou caves <input type="checkbox"/> Tous récipients pluviaux via les chéneaux. <input type="checkbox"/> Regards. <input type="checkbox"/> Fûts divers...	JE RANGE autant que possible à l'abri de la pluie <input type="checkbox"/> Outils de jardinage, brouettes. <input type="checkbox"/> Seaux, arrosoirs, poubelles. <input type="checkbox"/> Pneumatiques. <input type="checkbox"/> Jouets...
JE JETTE tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse, lieux propices à la ponte <input type="checkbox"/> Déchets de chantier. <input type="checkbox"/> Boîtes de conserve. <input type="checkbox"/> Vieux pots de fleurs cassés...	J'ENTRETIENS régulièrement mon jardin pour réduire les sources d'humidité, gîtes de repos des moustiques <input type="checkbox"/> J'irrigue et je débroussaillie. <input type="checkbox"/> Je ramasse les fruits tombés. <input type="checkbox"/> Je ramasse les déchets végétaux...

BONNES ASTUCES

- REMPLISSEZ VOS COUPELLES AVEC DU SABLE OU DES BILLES D'ARGILE.
- METTEZ DES POISSONS DANS VOS BASSINS D'AGRÈMENT, QUI CONSOMMERONT LES LAIRVES DE MOUSTIQUES-TIGRES.
- VENTILEZ POUR ÉLOIGNER LES MOUSTIQUES ADULTES.

Découvrez toutes les astuces

PRIVÉ D'ACCÈS À L'EAU, LE MOUSTIQUE-TIGRE NE SE REPRODUIT PAS.

#stopmoustique

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Cet été aussi, pour économiser l'énergie, on agit, on réduit.

Si je mets la clim au bureau, à la maison ou en voiture, je la règle à 26 degrés.

Avant de quitter mon logement, j'éteins et je débranche tous mes appareils en veille.

Je laisse la voiture au garage et je prends les transports en commun ou le vélo pour les petits trajets.

Je profite de l'été pour installer un thermostat programmable et faire réviser ma chaudière.

Cet hiver, nous avons réussi. Ensemble, nous avons réduit notre consommation d'énergie de plus de 10%. Pour cela, un grand MERCI !

Chaque geste compte
ÉCONOMISER L'ÉNERGIE
chaquegestecompte.gouv.fr

Etat Civil

Paul HERVÉ et Manon JOLIVET se sont mariés le 23 juin 2023 à Taradeau.

Fête Locale Taradeau

**MARDI
15
AOÛT**
Place de la salle des fêtes

9h00 - Concours de longue organisé par la Boule Taradéenne

de 17h à 22h - Manèges et distractions
Organisé par le Comité des fêtes
Venez nombreux en famille ou entre amis pour profiter de la fête du village
Avec animation musicale DJ Rose

20h AÏOLI GÉANT convivial
18 € avec boisson
sur réservation au 07 67 15 41 96

Soirée dansante

Stand Chouros, crêpes, gaufres
Buvette

TARADEAU

Dimanche 20 Août 2023
de 09h00 à 18h00

BANNER'S DAY

Exposition motos
Stands

SNACK BAR
TREAT YOURSELF

Bourse moto

Le syndicat d'initiative de Taradeau
et les Banner's Riders

SYNDICAT D'INITIATIVE
TARADEAU

CONTACTS
Carole 06 62 06 66 05
Sebastien 06 33 56 36 74

Ne pas jeter sur la voie publique

BANNER'S RIDERS
L.E.F.

Apéro Concert

organisé par Le Comité des Fêtes

O'KAZOO

POP ROCK
OKZ
LIVE MUSIC

TARADEAU
SAMEDI 26 AOÛT 2023

Place du Ménage - à partir de 19H00 - FOOD TRUCK sur place

© comité des fêtes de Taradeau

Marché

Une jeune productrice de fruits et légumes bio vient de s'installer sur le marché du samedi matin. Son stand est modeste mais les produits sont de qualité. Venez lui rendre une petite visite pour découvrir sa production et l'encourager à rester! Nous avons toujours nos fidèles commerçants : la rôtisserie, le camion chinois et le stand de vêtements qui vous accueilleront avec grand plaisir.



Pastorale

Dans le cadre de la pastorale qui sera jouée le 24 décembre, nous sommes à la recherche d'un couple et d'un bébé pour interpréter Marie, Joseph et l'enfant Jésus. Il y a très peu de texte à dire et les interprètes sont assis (à l'abri) pendant la majorité du temps de la représentation (30mn max).

Si vous souhaitez participer et pour de plus amples informations, merci de contacter Natacha au 06 09 63 36 12